

Questions orales

à augmenter cet endettement à un tel point que plusieurs n'osent plus accéder aux études postsupérieures par peur d'accumuler une dette personnelle incontrôlable?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député soutient que nous sommes insensibles aux préoccupations des étudiants.

Je lui rappelle que, cette année seulement, nous avons affecté plus de 700 millions de dollars à la stratégie d'emploi des étudiants pour que des milliers et des milliers d'entre eux puissent acquérir de l'expérience en milieu de travail. Nous signons des ententes avec des entreprises du secteur privé pour qu'elles fassent de nouveaux investissements dans nos collèges et nos universités. Nous avons accru de 20 p. 100 les fonds destinés aux programmes d'emplois d'été pour les étudiants. Nous avons mis sur pied un Service jeunesse qui offrira des emplois aux étudiants du niveau postsecondaire.

Nous avons considérablement amélioré le programme actuel de prêts aux étudiants en doublant le montant maximal des prêts. Aujourd'hui même, j'ai annoncé une série de modifications à ce programme qui feront que les étudiants pourront accéder à ces fonds à de bien meilleures conditions.

● (1425)

Nous écoutons les étudiants, nous réagissons à leurs préoccupations et nous voulons engager un débat et un dialogue avec eux. Nous ne les encourageons pas, comme le député l'a fait, à recourir aux barricades et aux protestations quand nous avons plutôt besoin d'un débat sérieux sur une question qui nous préoccupe tous.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Immigration parlait en termes ronflants de la qualité des récentes nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Cependant, on note qu'il y a parmi ces gens des avocats aux honoraires très élevés de l'industrie de l'immigration, c'est-à-dire des gens qui ont intérêt à ce qu'il y ait beaucoup d'immigrants et de réfugiés et à ce que la procédure administrative soit complexe. Si l'on ajoute à cela le fait que tout le système des nominations est basé sur le principe des faveurs aux amis, on voit que le problème des risques de conflits d'intérêts reste entier.

Y a-t-il des lignes directrices pour protéger la commission de l'immigration des risques associés au fait que certains de ses membres pourraient être en conflit d'intérêts?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, non seulement il y a des lignes directrices en ce qui concerne les membres de la commission, mais il y a aussi la Loi sur l'immigration. D'ail-

leurs, la présidente de la commission m'a recommandé certaines mesures sur lesquelles je prendrai une décision cette semaine.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que la commission a des lignes directrices.

Je voudrais aller un peu plus loin. Nous ne craignons pas seulement les conflits d'intérêts, nous craignons aussi le trafic d'influence et nous nous demandons si les lignes directrices couvrent cela.

J'ai ici une note de service de 1992 préparée pour M. Schelew et d'autres membres de la Refugee Lawyers' Association, par Greg James, dans laquelle on donne, pour chaque membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le pourcentage d'acceptation de demandes de statut de réfugié. C'est le type de renseignement dont on a besoin pour tout trafic d'influence, et M. James et M. Schelew sont maintenant tous deux membres de la commission.

Y a-t-il des lignes directrices pour protéger la commission de tout trafic d'influence de la part de gens que l'on pourrait appeler des «initiés» du secteur de l'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Le trafic d'influence est prévu par le Code criminel du Canada et si vous avez des renseignements précis, vous devriez les soumettre aux autorités compétentes.

Le Président: Chers collègues, je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidence.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre aime s'appuyer sur des faits. Voici donc quelques faits et une question.

Premier fait: le ministre a nommé un immigrant illégal à la CISR. Deuxième fait: la GRC mène une enquête sur le trafic d'influence dans le monde de l'immigration. Troisième fait: la CISR est maintenant divisée en deux factions opposant, d'un côté, les membres nommés par favoritisme par les conservateurs et, de l'autre, ceux qui l'ont été, également par favoritisme, mais par les libéraux.

Le ministre va-t-il concéder que le désordre le plus total règne au sein de la CISR et ordonner que cet organisme fasse l'objet d'une enquête judiciaire?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce ne sont pas des faits. Vous vous appuyez sur des rumeurs et des insinuations.

Le Président: Je prie le ministre d'adresser sa réponse à la présidence.

M. Marchi: Monsieur le Président, si le député détient la moindre information indiquant qu'un membre de la CISR se livre au trafic d'influence, il se doit de la transmettre aux autorités compétentes en la matière, aux termes du Code criminel.

Deuxièmement, en ce qui concerne les allégations portant sur la conduite d'une personne, le processus suit son cours. La présidence m'a fait son rapport. On a demandé à la personne en question de s'expliquer, ce qu'elle a fait.

Comme le veut la procédure, nous examinons ces deux documents, et une décision sera prise cette semaine. Ça, ce sont les